PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le quatre octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Martine HURBAIN, Maire.

Date de la convocation 28 septembre 2018

Présents : Mme HURBAIN Martine, M. MERCIER Emmanuel, Mme LAMOUROUX Janine, Mme LASSERRE Myriam, M. SOUBIROU Pascal, Mme TREHIN Danielle.
Absents excusés : M . LASSERRE Jean-Luc, M . LOUSTALAN Sébastien, Mme SUTTER MERCIER Élisabeth, M. VANNIER Sylvain.

Mme Lamouroux a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 15-2018 : SIVU Voirie de Lembeye – Adhésion de la commune de Maspie-Juillacq-Lalonquère

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L5211-18
Vu la délibération de la Commune de Maspie-Juillacq-Lalonquère portant demande d'adhésion de la-dite commune au Syndicat
Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 juillet 2018 portant acceptation de la demande d'adhésion de la Commune de Maspie-Juillacq-Lalonquère au Syndicat SIVU VOIRIE DE LEMBEYE

Madame le Maire explique qu'en application du CGCT, il convient que les conseillers municipaux des communes adhérentes du Syndicat SIVU VOIRIE DE LEMBEYE se prononcent sur la demande d'adhésion

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de statuer sur la demande d'adhésion de la commune de Maspie-Juillacq-Lalonquère et sur les statuts modifiés suite à cette adhésion

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

ACCEPTE l'adhésion de la commune de Maspie-Juillacq-Lalonquère

ADOPTE les statuts tels que présentés

Délibération n° 16-2018 : SEABB – Adhésion de la commune de Lamarque Pontacq aux compétences ANC et eau potable

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 18 septembre 2018 portant acceptation de la demande d'adhésion de la Commune de Lamarque Pontacq aux compétences assainissement non collectif et eau potable du Syndicat Eau et Assainissement Béarn Bigorre,

Madame le Maire explique qu'en application du CGCT, il convient que les conseillers municipaux des communes adhérentes du SEABB se prononcent sur la demande d'adhésion

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de statuer sur la demande d'adhésion de la commune de Lamarque Pontacq aux compétences assainissement non collectif et eau potable.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

ACCEPTE l'adhésion de la commune de Lamarque Pontacq aux compétences assainissement non collectif et eau potable du SEABB

Délibération n° 17-2018 **:** Maison Pour Tous – Approbation du règlement intérieur

Madame le Maire fait lecture à l'assemblée du projet de règlement intérieur de la Maison pour Tous de Lalongue.

Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance et largement délibéré,

APPROUVE le règlement intérieur de la MPT de Lalongue tel que présenté,

CHARGE Madame le Maire de son application.

Mme HURBAIN	M. SOUBIROU	M . MERCIER	Mme LAMOUROUX
M. LASSERRE J-L ABSENT	Mme LASSERRE M.	M. LOUSTALAN ABSENT	Mme SUTTER-MERCIER ABSENTE
Mme TREHIN	M. VANNIER ABSENT		